



Fiche d'adhésion 2020 à l'association « Plurielle 83 »
Loi 1901

Association PLURIELLE 83

68 allées Maurice Blanc

83500 La Seyne sur Mer

Email : plurielle83@gmail.com

site : <http://plurielle83.wix.com/plurielle83>

Tel : **06 70 45 56 21**

Objet : Adhésion 2020 à l'association PLURIELLE 83

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

N° tél. :

E.mail :

Date d'adhésion (l'association remplira dès réception de ce bulletin) :

Activité : (domaine de création)

.....
.....

Montant de l'adhésion : 31 euros

Durée de l'adhésion : 1 an

Règlement effectué par : chèque à l'ordre de l'**« association PLURIELLE 83 »**

En adhérant à l'association **PLURIELLE 83**, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, mis à ma disposition au siège de l'association.

Fait le , à La Seyne sur Mer

Signature :

Bulletin d'adhésion 2020 - Association PLURIELLE 83 - 68 allée Maurice Blanc – 83500 La Seyne sur Mer
Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à plurielle83@gmail.com

CHARTE DE L'ASSOCIATION PLURIELLE 83

21 février 2016

Article 1 – chaque adhérent (nouveau ou ancien) devra signer cette charte en accord avec les statuts et le règlement intérieur de l'association. Si, le nouvel arrivant ne signe pas et n'accepte pas les conditions de la charte, il ne sera pas adhérent de l'association.

Article 2 – Tout adhérent devra participer à la vie de l'association, que ce soit en terme de communication et de diffusion (parler de l'association à votre réseau, donner des cartes de visites ou partager et inviter vos contacts à liker la page facebook ect..), de prospection pour les projets (organisation par équipe suivant les localisations des adhérents), d'engagement à partager auprès de tous les adhérents à travers l'association (et donc par email à plurielle83@gmail.com) toutes les informations concernant tous les événements liés à l'artisanat et à la création dans toute la France.

Article 3 – Tout adhérent utilisant sans prévenir le bureau ou par email : le siret, l'assurance ou le nom de l'association à des fins commerciales (achats dans des magasins / sites Internet professionnels etc...) se verra poursuivi pour usage frauduleux.

Article 4 – Toute personne n'étant plus adhérente dans l'association, mais utilisant la base de contacts, les coordonnées, les immatriculations ou l'attestation d'assurance de l'association ou son entité sera poursuivie pour usage frauduleux et par la CNIL.

Article 5 – L'association vise à la pérennité et au développement de celle-ci, si les adhérents ne montrent aucun intérêt et utilisent celle-ci comme « prête siret ou prête assurance », l'association se donne le droit de prévenir par 3 courriers ou e-mails l'adhérent de son non-engagement et de résilier son adhésion pour motif de « prête siret – prête assurance ».

Article 6 – Tout adhérent ne participant au minimum à 1 réunion par an (qui s'organise très souvent le week end car beaucoup travaillent) et qui prétextera au dernier moment : problèmes de voitures ou autres sera exclu de l'association.

Comme il est écrit, l'association se doit de se développer ensemble et d'être pérennisée.

Article 7 – Si un membre du bureau, ou un adhérent utilise les moyens de paiements de l'association, ou la caisse pour son compte personnel, sera radié sur le champ.

Article 8 – Tout adhérent ayant des contacts ou projets pouvant apporter au développement de l'association, est convié à le partager via l'email et en discuter.

Article 9 – L'association Plurielle 83 ne règle pas vos consommations personnelles, aussi, si nous sommes amenés à faire une réunion dans un bar ou salon de thé ou autre, merci de régler vos consommations.

Nom et prénom du créateur :

Écrire en manuscrit « Lu et approuvé » :